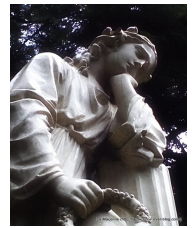


LA MAÇONNE

contacter.anne.doutrepierre@gmail.com

Blog « la Maçonne » : <http://lamaconne.over-blog.com/>



A l'attention des
Soeurs et loges de la
Grande Loge Féminine de
France
111 Rue de Reuilly, 75012 Paris

Le 23 juin 2020

Objet : Lettre Blanche Ouverte aux Soeurs de la GLFF.
Lettre Recommandée avec A.R adressée au Conseil Fédéral de la GLFF.

Mes très chères Soeurs,

Il m'a été reproché, entre autre chose, que je n'avais pas prévenu le Conseil Fédéral de ma décision d'assigner la loge Dionysos. C'est pourquoi, j'ai décidé d'écrire cette lettre. Elle est adressée à toutes les sœurs de la Grande Loge Féminine de France (GLFF) et à ses loges. Elle est publiée sur la blog « la Maçonne » qui fête ses 7 ans d'existence ce 23 juin 2020.

Suite au jugement du Tribunal d'Epinal du 18 juin 2020, j'ai perdu mon assignation contre la loge Dionysos. Je suis, par ailleurs, condamnée à verser 3000 Euros au titre de l'article 700 (elles réclamaient 7500 €). J'ai jusqu'au 18 juillet pour décider de mon appel contre ce jugement.

Techniquement, j'ai de quoi faire. Le jugement, par exemple, s'appuie sur un convent 2008 qui aurait voté la suppression du calendrier papier au calendrier extranet – ce qui serait, se rangeant à l'argument de la partie adverse, les convocations décrites à l'article 87 des RG. Or, j'ai présenté le convent 2006 – et non pas 2008 - comme d'ailleurs la partie adverse. De plus, les calendriers qu'ils soient sur papier ou sur informatique n'ont jamais été – cela pour aucune loge – une convocation aux tenues et aux comités de maîtrise. Dire le contraire est mentir. Comme vous le savez toutes, c'est d'ailleurs pour cette raison que le conseil fédéral a proposé cette année une modification à l'article 87 des RG.

De même, les documents qui manqueraient et que je n'ai pas remis : mes notes de frais justifiant mes absences, la lettre envoyée à la loge Dionysos qu'elle n'a pas retiré, ... peuvent être facilement remis. Je peux aussi trouvé des témoignages de moralité et sur mon engagement maçonnique, puisque cela apparaît être aussi statué par le Tribunal d'Epinal – plus exactement il se range à l'avis de la GLFF. Leur avocat m'a joliment traité de « garce crasse », dont je ne peux que saluer l'effort syntaxique et la force argumentaire, lors de la plaidoirie.

Vous avez peut-être gagné, mais il y a des victoires dont on peut avoir honte.

J'ai décidé de ne pas faire appel à ce jugement. La conséquence directe est qu'il sera gravé dans le marbre avec tout ce qu'il contient.

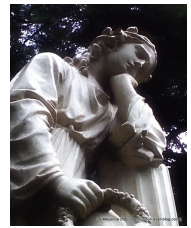
Ainsi, la GLFF, une loge ou le conseil fédéral, et même la grande maîtresse seule, pourront évaluer l'engagement maçonnique d'une sœur de la GLFF sans aucune forme de procès.

Cette évaluation faite, quelques sœurs pourront injurier, agresser ... cette malheureuse qui ne bénéficierait pas des qualités requises, servant de bouc-émissaire, afin de la dégoûter de venir en loge. La loge pourra aussi décider de ne pas la convoquer ni aux tenues, ni encore aux

LA MAÇONNE

contacter.anne.doutrepierre@gmail.com

Blog « la Maçonne » : <http://lamaconne.over-blog.com/>



assemblées générales de l'association – histoire de bien lui montrer qu'elle est indésirable, au cas où elle n'aurait pas compris. Elles pourront la forcer à démissionner ou encore à intégrer une autre loge en la menaçant de radiation.

Dès lors qu'elle s'absenterait aux tenues, la loge pourra décider de refuser ses excuses quelque soit le motif invoqué. Au bout de cinq tenues d'absence, soit au bout de deux mois et demi, la loge pourra décider de sa radiation sans jamais lire ses courriers et s'inquiéter de sa défense. Celles qui en doutent, encore, peuvent me demander le jugement à l'adresse email en entête à ce courrier ou en utilisant directement la rubrique « contact » du blog.

Ce jugement, finalement, considère que tout va bien. On se demanderait même pourquoi je me suis battue à le lire.

Il oblige les francs-maçons et les francs-maçonnnes à se rendre aux tenues et permet que leur engagement maçonnique soit mesurer à l'aune de leur de leur assiduité. A ce compte-là, même les excommunications de l'Eglise Catholique apparaissent plus sympathiques. Cela fait depuis le Moyen-Age qu'elle n'excommunie plus aucun catholique pour défaut d'assiduité aux messes du dimanche.

Je regrette, profondément, que la GLFF soit à l'origine de cet écueil et ce recul de ce pourquoi nos fondateurs et fondatrices ont combattus.

Le conseil fédéral de la GLFF a soutenu cette méthode de radiation – dont je souhaiterais qu'elle porte pour nom « la Maçonne ». Ce sera en quelque sorte mon lègue. Vous même, - et je m'adresse aux 14 000 sœurs de la GLFF – vous n'avez jamais protesté. Comme cela semble vous convenir, je me demande pourquoi je ferais appel pour vous éviter le risque d'être radiée dans les conditions que j'ai décrite.

Ainsi, la question que vous vous devez toutes de vous poser maintenant est : est-ce que le conseil fédéral soutiendra, comme il l'a fait pour la loge Dionysos, les loges qui se mettraient à organiser des radiations de la manière que je vous ai décrite ?

Une procédure judiciaire, c'est faire le choix de dépenser de l'argent, du temps et de l'énergie. J'ai constaté que mes réserves n'étaient pas infinies. Comme beaucoup, la période de confinement et la crise sanitaire qui nous a touché m'a contraint de faire le point sur mes priorités.

Le conseil fédéral n'a pas hésité à dépenser 10 000 Euros pour un procès où je demandais 1500 Euros de dommages et intérêts et 1500 Euros selon l'article 700. Pour un appel, il n'hésitera à se servir des fonds de l'obédience à hauteur de 20, 30 ou 50 000 euros, mettant les loges – comme il l'a fait et même très bien – devant le fait accompli.

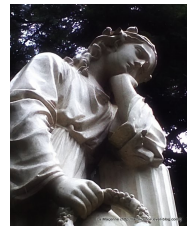
Lorsque l'on connaît les difficultés de certaines sœurs à payer leurs capitations, c'est à mes yeux une provocation.

Pour faire appel et comme pour toute procédure judiciaire de cette nature, il faut trouver une motivation personnelle. La mienne était de laver mon honneur.

LA MAÇONNE

contacter.anne.doutrepierre@gmail.com

Blog « la Maçonne » : <http://lamaconne.over-blog.com/>



Le fait de me défendre et de refuser l'ostracisme du conseil fédéral suffisent, pour ce qui me concerne, à le faire. Je peux tout au moins prouver, du fait de ce jugement, que j'ai été radiée pour « manque d'assiduité » et non pas pour de sombres motifs comme le prétendent certaines ou certains.

Si votre engagement maçonnique se résume à pointer deux fois par mois dans une loge, qui suis-je pour vous en détourner ? Le mien se mesure au travail, persuadée que la franc-maçonnerie est une société laborieuse et aux valeurs que je défends.

Le blog « la Maçonne » et ses 1080 articles suffisent non seulement à le démontrer et à en faire connaître son contenu. Il s'agit d'un travail qu'aucune de celles qui se sont acharnées contre moi ne peuvent présenter.

Cela fait depuis juin 2016 que je ne suis plus membre de la GLFF et d'aucune loge, le blog « la Maçonne » existe toujours. J'y suis restée fidèle à mes valeurs, à mes principes, à mon sens de l'éthique et de l'honneur. « La Maçonne » ne va pas disparaître. Je vais continuer, très certainement plus sereinement que jamais, mes recherches, mes études et vous les partager.

Je pourrais, de plus, me consacrer à d'autres projets d'écriture que j'avais délaissés. Cette radiation et le jugement qui a été rendu permettra, au moins, que la GLFF (Grande Loge Féminine de France) n'en bénéficie pas par un jeu de récupération dont les obédiences sont friandes. J'ai, d'ailleurs, bien compris que cela ne l'intéressait pas.

Je souhaitais pouvoir intégrer une loge dans une paix relative, sans que mon identité de blogueuse « la Maçonne » soit essentiel au débat, voir être mis au débat. Et bien, cela le sera.

Au même titre que le chantage de la GLFF (plus exactement de Marie-Thérèse Besson alors grande maîtresse de la GLFF) à l'égard d'organisateur d'une biennale maçonnique pour m'empêcher à participer à une table ronde, le conseil fédéral et sa grande maîtresse n'hésiteront pas à faire pression sur les loges ou l'obédience pour m'empêcher de réintégrer une loge. Au final, au vu des déclarations du conseil fédéral lors des différents convents ou TGL, force est de constater qu'elles le feront quoiqu'il en soit, par représailles et dans l'esprit vengeur qui anime une partie des conseillères fédérales de cette obédience.

A quelque part, moi qui suis si convaincue des valeurs de liberté et d'indépendance, intégrer une obédience qui en serait à ramper devant deux ou trois conseillères fédérales de la GLFF ou une grande maîtresse n'aurait aucun sens. Qu'elles fassent pression, cela ne pourra que m'éviter à terme de nouvelles désillusions.

De même, celles et ceux qui n'ont pas compris aujourd'hui ce qu'il en est exactement au sein des obédiences, les jeux de pouvoirs de leurs dignitaires, ne feront pas plus d'efforts quelque soit le jugement émis par un tribunal.

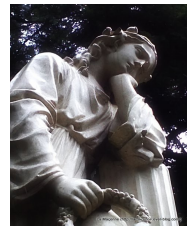
Ainsi, en fonction de tout cela, je n'ai aucune motivation pour mener un combat – que même si je le gagnais – ne changerais pas grand chose dans les faits pour ce qui me concerne.

Cette lettre pour vous dire aussi que j'ai beaucoup aimé la GLFF. J'ai aimé la GLFF bien plus que celles qui ont défendu les méthodes et les errances d'une obscure loge. C'est la GLFF qui a été trahie dans ses fondements, dans ce qu'elle avait de plus authentique et de sincère. Pour cela, je suis triste pour vous, mes sœurs.

LA MAÇONNE

contacter.anne.doutrepierre@gmail.com

Blog « la Maçonne » : <http://lamaconne.over-blog.com/>



Je suis devenue, par la force des choses, le vestige de votre passé, le rappel constant que la franc-maçonnerie, vos loges et votre obédience ne doivent pas être laissés entre les mains de quelques unes mais être à votre service. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Je sais, aussi, que plusieurs d'entre vous me lisent toujours avec bienveillance et sororité. Des frères et des sœurs d'autres obédiences m'ont soutenue tout au long de ces années. Je profite de cette lettre pour vous remercier, toutes et tous.

Il y a plusieurs années, j'avais co-fondé un groupe de poésie « Poésie & vérités » avec un frère du GODF. J'ai eu la chance de rencontrer une sœur du Droit Humain qui m'a permise d'écrire. Elle est décédée fin décembre 2015 et fut enterrée dans les premiers jours de janvier 2016. Six mois plus tard, un mois après sa cérémonie funèbre où je me suis rendue, j'étais radiée de la GLFF.

Je ne suis pas une grande fan de la poésie dite « maçonnique ». Je n'ai écrit qu'un seul texte bien des années avant le décès de cette amie en 2007 ou 2008, il me semble. Il sera ma conclusion à cette lettre.

Sororellement,

Anne Doutrepierre,
« la Maçonne ».

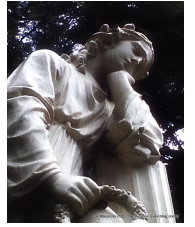
LA ROBE

J'ai mis la robe
Que tu n'aimes pas.
Toi, qui rêves de voiler
Les statues antiques
De soie et de rubans.
Sa couleur est des cris de corneilles
Lorsqu'elles se perchent sur les arbres
Maigres que l'on ne retient
Qu'en illusions.
A chaque escalier, elle compromet
L'apesanteur,
D'autres lois humaines.
Ses manches longues ne me permettent pas
De m'envoler
Souvent.
Ma robe est triste, ma sœur,
Ce soir.
Nous confessons le même tablier
Rouge menstrues
Des gants blancs tachés
De blush et de mascaras.
Mon ombre est toujours bleue.

LA MAÇONNE

contacter.anne.doutrepierre@gmail.com

Blog « la Maçonne » : <http://lamaconne.over-blog.com/>



J'ai mis la robe
Que tu n'aimes pas
Avec un peu de dentelles dessous.
Demain, je choisirai la robe
De volants,
De pivoines,
Aux grâces retrouvées,
Celle que tu as pensée pour moi.
Walkyrie, je ne serai plus,
Mon armure abandonnée sur les parvis.
Tu joueras de ta guitare, ma sœur
De tes livres.
Il y a un tango qui nous ressemble.
Des arches à regagner
Babel n'est pas loin d'être couronnée.
Tu auras un jour besoin de ma robe
Pour te réchauffer,
Quand je serai morte
Encore.
Tu entendras mes sœurs dire
Que j'avais une ombre bleue,
Que je portais un peu de dentelles
Sous ma robe de maçonne.

Anne Doutrepierre / *Pour Laurence*